

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA

PREFECTURE
DE NANGA EBOKO

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

UPPER SANAGA DIVISION

NANGA EBOKO SENIOR
DIVISIONAL OFFICE

DIVISIONAL TENDERS
BOARD COMMISSION

ADDITIF N°

Le Préfet de la Haute-Sanaga communique :

Certaines dispositions des DAO N°05 et 06/AONO/MINAT/CDPM/2025 DU 11 / 09 /2025

Respectivement relatifs :

- Aux travaux de construction d'un (01) bloc de trois (03) salles de classe avec bureau de maîtres et un (01) bloc latrines à six (06) compartiments au CES d'AKAK dans l'Arrondissement de Nanga-Eboko, Département de la Haute-Sanaga, Région du centre,
- Aux travaux de construction d'un (01) logement d'Astreinte pour enseignants au CES d'AKAK dans l'Arrondissement de Nanga-Eboko, Département de la Haute-Sanaga, Région du centre.

Sont modifiées comme suit :

Constat :

Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation et la remise des Offres est de dix-huit (18) jours ouvrables au lieu de vingt (20) prévus en procédure d'urgence par les dispositions de l'Article 89 (02) du Code des Marchés Publics.

Lire plutôt :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la préfecture de Nanga-Eboko au plus tard le **15 Octobre 2025** à 11 heures précises.

Constat :

L'Article relatif aux pièces scannées prévu parmi les critères éliminatoires est en marge des prescriptions des points 15.1 de l'Avis d'Appel d'Offres (AAO) – Type et 29 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) – Type des Marchés des Travaux.

Lire plutôt :

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Absence de caution de soumission ;
- b) Absence d'une pièce administrative ou pièce non conforme après un délai de quarante-huit (48) heures ;
- c) Existence ou détention **d'une pièce falsifiée** dans le dossier Administratif ;
- d) Fausse déclaration dans le dossier Administratif.

Constat :

L'incohérence entre l'AAO et le RPAO au sujet de la note technique qualificative (**72%, soit 18/25**) et **84%, soit 21/25**) et la grille Dans l'Avis d'Appel d'Offres (AAO) et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO): une omission de mentionner le nombre maximum de lots dont un soumissionnaire peut être attributaire.

Lire plutôt :

Non satisfaction, au moins, à **72,00% soit 18/25** des critères essentiels.

Constat :

L'incohérence entre le RPAO et la grille d'évaluation des offres relativement au montant du chiffre d'affaires annuel selon le bilan ou la déclaration statistique et fiscale (DAO N°05).

Lire plutôt :

Les chiffres d'affaires annuels, selon le bilan ou la déclaration statistique et fiscale d'au moins **150 000 000 francs CFA**

Constat :

L'expérience générale du personnel et la notation y relative ne sont pas mentionnées dans la grille d'évaluation des offres.

Au lieu de :

Conducteur des travaux	Diplôme d'ingénieur des travaux du Génie Civil ou Rural légalisé (BAC+3)
	CV daté et signé ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics
	Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert
Chef de chantier	Diplôme de Technicien Supérieur du Génie Civil ou Rural légalisé (BAC + 2).
	CV daté et signé ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics
Responsable financier administratif	Baccalauréat de gestion administrative, financier ou autre diplôme équivalent, légalisé, trois (03) ans
	CV daté et signé ayant au moins trois (02) ans d'expérience dans le domaine de la gestion administrative des marchés Publics

Lire plutôt :

Conducteur des travaux	Diplôme d'ingénieur des travaux du Génie Civil ou Rural légalisé (BAC+3)
	CV daté et signé ayant au moins cinq (05) ans d'expérience générale dans l'exécution des Marchés Publics et trois (03) ans d'expérience dans le domaine spécifique du Bâtiment et Travaux Publics
	Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert
Chef de chantier	Diplôme de Technicien Supérieur du Génie Civil ou Rural légalisé (BAC + 2).
	CV daté et signé ayant au moins cinq (05) ans d'expérience générale dans l'exécution des Marchés Publics et trois (03) ans d'expérience dans le domaine spécifique du Bâtiment et Travaux Publics

Responsable financier administratif	<p>Baccalauréat de gestion administrative, financier ou autre diplôme équivalent, légalisé, trois (03) ans</p> <p>CV daté et signé ayant au moins trois (03) ans d'expérience générale dans l'exécution des Marchés Publics et deux (02) ans d'expérience dans le domaine spécifique du Bâtiment et Travaux Publics</p>
-------------------------------------	--

Constat :

L'exigence de la marque « XYLAMON » dans le Bordereau des Prix Unitaires et le Détail Quantitatif et Estimatif sans la mention « ou équivalent », en marge des dispositions de l'article 56 (2) et (3) du susdit code qui prescrivent toute référence à des noms de marque sans cette mention.

Lire plutôt:

« XYLAMON » ou tout autre produit équivalent

Constat :

L'exigence dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (**page 71**), des contre-plaqués fabriqués par la Société Forestière et Industrielle de Doumé (SFID) au détriment de ceux fabriqués par les autres sociétés qui s'accusent de leur devoir fiscal au même titre que la SFID, en marge des dispositions de l'**article 56** susvisé du Code précité.

Au lieu de :

Habillage en contre-plaqué de 4 mm Sappeli (SFID) en plaques de 60x60 ou motif prédéfini

Lire plutôt :

Habillage en contre-plaqué de 4 mm Sappeli en plaques de 60x60 ou motif prédéfini.

Nanga-Eboko, le

Le Préfet

Ampliations :

- MINMAP-HS ;
- ARMP-CE ;
- PRESIDENT CDPM.
- Affichage.